

FO

LA FORCE SYNDICALE

MTES

MINISTÈRE DE
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MCTRCT

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES
TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CMFP

Avec FO, construisons notre avenir

Le 6 juin 2019

FOCUS « Formation professionnelle »

Commission ministérielle pour la formation professionnelle du 4 juin 2019

Au menu de cette réunion...

- L'avenir des écoles de nos ministères (panorama présenté ICI)
- Le bilan ministériel de la formation 2018 (consultable ICI)



Avenir de nos écoles : la page n'est plus tout à fait blanche, mais le sujet est loin d'être épuisé !

Un point positif : l'administration inclut dans son dispositif et son champ de vision « formation professionnelle » les écoles formatrices de ses personnels. On passerait d'une formation professionnelle continue à un système de réelle Formation Tout au Long de la Vie ? Chiche ! Toutefois, le panorama qui nous a été présenté reste très lacunaire et très imprécis.

→ **Statut et origine de la présentation ? Commandité par qui et réalisé par qui ? Pourquoi ?** → Promis, ce n'est pas un audit, et cela n'a pas été réalisé par un cabinet extérieur. Juste la réponse à une commande du précédent cabinet pour dresser un « panorama » des écoles.

→ **Quelle stratégie en interministériel auprès du MESR pour soutenir les écoles du MTES?** Pas de réponse...

→ **Quel lien fort des écoles avec leur ministère de tutelle ? Comment s'implique le ministère et les DAC au sein des établissements pour définir leurs attentes : identification des besoins métiers, etc...** Pas de réponse !

En résumé : comment se mobilise le ministère pour asseoir ses écoles dans le paysage français et comment envisage-t-il son action pour leur développement ? **On espère en savoir plus à l'occasion du débat en CTM sur la base d'une stratégie qui nous a été promise enrichie !!**

Zoom sur le « Réseau des écoles » : Késako ?

→ 1^{er} « collège des directeurs » réuni en 2012 : pour quoi faire ? Et quoi depuis ? On nous explique qu'une plaquette commune vient d'être mise à jour !

→ 2 ou 3 réunions il y a maintenant ... 3 ans. Juste pour disposer d'une bannière commune et un logo commun ? Un peu insuffisant !

→ quels sont les moyens envisagés pour l'animation du réseau des écoles ? Quelle ambition pour promouvoir ce réseau et créer des synergies tant sur les "matériels pédagogiques" (formation à distance par exemple) que les formations ou les possibilités de parcours intégrés entre établissements ? Quelle synergie inter-établissement envisage de porter le MTES : International, Formation Continue, Relations Entreprises, Recrutement ? quelles actions communes ? quelle stratégie ?

L'administration reconnaît ne pas avoir développé cette dimension dans son état des lieux et n'avoir que peu d'information de la part des établissements...

POUR un réseau de formation ministériel conforté

Le congrès exige le maintien des écoles sous tutelle de nos ministères ou comme parties intégrantes des Établissements Publics IGN et Météo-France ainsi que la sanctuarisation de leurs moyens. Le congrès revendique une expression ministérielle ambitieuse et prospective sur l'avenir du réseau de ses écoles pour en garantir la pérennité. Le congrès exige le respect de leur identité et le maintien des valeurs de service public, qui sont leur marque de fabrique.

Résolution Fonction publique - FEETS-FO 2017

Ecoles toujours : Zoom sur quelques oublis ou constats non partagés

→ Aucune mention pour l'ENTE de la construction de partenariats en cours qui débouchent sur une offre de formation accrue (par exemple création d'une licence de génie civil "Maintenance et Gestion du Patrimoine des Infrastructures" en alternance en partenariat avec le CFA TP et le CNAM) ou bien la préparation d'une licence territoire. Ce point (construction de partenariats) doit pouvoir être considéré comme un atout.

→ Toujours pour l'ENTE, le « point faible » concernant la baisse des effectifs est difficilement audible puisque les effectifs formés progressent. La diminution des JAF (journées d'action de formation) est pilotée par le SG qui en deux ans a imposé la diminution de la formation statutaire des TSPDD alternés de 21 semaines dont 13 en présentiel, et la diminution de la formation des SACDD de 14 semaines (dont 1 en distanciel) à 8 semaines. Et reprocher à un service à compétence nationale de dépendre de crédits ministériels peut apparaître comme une provocation !

→ Mettre en avant pour l'ENTPE un bon rang de classement en sortie de concours...mais le ministère pointe une faible notoriété ! Une recherche sans doute sous-estimée ainsi que son rôle d'ascenseur social (30 % de boursier) (applicable sans doute à l'ensemble du réseau des écoles)

→ Ne pas mettre en avant les enjeux majeurs de renouvellement des générations au sein de Météo-France...et donc des enjeux majeurs pour l'ENM

**Sans écoles, plus de ministères techniques
...et inversement !**

FORCE OUVRIERE porte son cahier de revendications

Les MEDDE-MLETR exercent leur tutelle sur 8 écoles assurant une formation initiale et continue dans les différents domaines d'intervention de ces deux ministères techniques, à destination tant des agents de la fonction publique (filières fonctionnaires de formation initiale et formation continue) que de l'ensemble des étudiants (filières dites « civiles » de formation initiale) et de la population active (formation continue).

Il s'agit de :

- l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC - Marne-La-Vallée) ;
- l'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC - Toulouse) ;
- l'École Nationale de la Météorologie (ENM - école de Météo-France - Toulouse) ;
- l'École Nationale des Sciences Géographiques (ENSG - école de l'IGN - Marne-La-Vallée) ;
- l'École Nationale des Travaux Publics de l'État (ENTPE - Vaulx-en-Velin) ;
- l'École Nationale des Techniciens de l'Équipement (ENTE - 2 sites Valenciennes et Aix-en-Provence) ;
- l'École Nationale de la Sécurité et de l'Administration de la Mer (ENSAM - Nantes) ;
- l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM - 4 sites).

Ces écoles disposent d'un large éventail de formations qualifiantes et délivrent de nombreux diplômes, qu'ils soient reconnus par le milieu universitaire (du BTS jusqu'au doctorat - l'ENPC et l'ENTPE étant par exemple « écoles doctorales ») ou par la Commission des Titres d'Ingénieur (diplômes d'ingénieur de l'ENPC, l'ENAC, l'ENM, l'ENSG et l'ENTPE). Elles disposent par ailleurs pour un certain nombre d'entre elles d'une capacité de recherche reconnue.

**A
retenir
au
final...**

Aucune ambition affichée à ce stade, des constats (pas toujours partagés) qui pourraient apparaître comme orientés pour préparer les esprits à un abandon en rase campagne. Comme par exemple accompagner (à terme) les établissements publics vers la sortie en intégrant des structures MESR ! Sachant que suivant l'exemple de l'IFSTTAR, l'intégration dans une université peut entraîner suivant les cas la perte de la personne morale !

FO attend de l'examen de ce sujet en CTM la prise en compte de ses revendications (cf notre cahier de revendication pour les écoles ICI) pour permettre à nos écoles demain encore de marcher sur 2 jambes : les partenariats locaux et un réseau ministériel renforcé.

Bilan ministériel 2018 de formation (consultable ici) : sauf qu'il n'est pas vraiment ministériel !

- **35 000 agents toujours exclus mécaniquement des analyses (EP et DGAC)**...les engagements passés de l'administration non tenus ! → l'administration s'engage une nouvelle fois à regarder ce qu'elle peut faire : FO attend désormais une traduction concrète !
- **Un format stabilisé par rapport à 2017**...mais toujours une difficulté à faire des comparaisons pluri-annuelles
- **Un découpage** entre formations initiales, continue et formation post-concours **qui aurait été beaucoup plus compréhensible**
- **Rien sur les relations/synergies entre opérateurs** de formation continue du ministère (DRH, CVMRH, IFORE, Ecoles)
- **Une baisse de 6 % des crédits affectés à la formation, et de 4 % des effectifs consacrés !** Et ce avant impact de la potentielle cooptation des effectifs des SG des DDT(M) par le ministère de l'Intérieur !
- **Une stabilité relative du nombre de formateurs internes**...mais une baisse de 20 % de leur activité entre 2017 et 2018 ! Rappelons que le quart des formateurs a plus de 55 ans...urgence à préparer leur succession ! Et comment sont pris en compte (ou pas) les formateurs issus du Cerema, mais plus globalement des opérateurs publics et des services déconcentrés ? **Quelle pérennité de leur mobilisation lorsque cela se confronte à la politique ou les contraintes de leur employeur ?** → sur ce sujet, l'administration se dit consciente du problème : FO tire la sonnette d'alarme !



- Un nombre de stagiaires relativement stable...**mais seuls 6 agents/10 ont suivi une formation en 2018.** Toujours les mêmes d'une année sur l'autre ? L'administration n'est toujours pas en mesure de répondre, FO réaffirme sa demande de mise en place d'une détection des populations exclues des formations sur plusieurs années
- **Rien d'apparent sur l'évolution des métiers à venir, ni sur le lien entre stratégie de formation et données du bilan** → l'administration s'engage à enrichir le prochain bilan en le connectant à la stratégie de formation ministérielle
- **Une majorité de formations « transverses »** qui pose la question du maintien et de l'évolution des compétences « métiers »
- **Compte Personnel de Formation :** en première année pleine de mise en œuvre, une utilisation restant marginale (240 demandes acceptées pour un montant moyen de l'ordre de 300 euros), le tout à 60 % pour la PEC ! A noter 16 refus...traités à quel niveau ? Quels recours mis en œuvre ? → comme FO le craignait, l'arbitraire est possible voire probable, la DRH indiquant ne pas être en mesure/ne souhaitant pas suivre ou contrôler les décisions déconcentrées auprès des chefs de service.
- **Une consolidation des formations à destination des agents en situation de handicap**...FO s'en félicite et demande que cela se poursuive et s'amplifie ! Y compris les formations dédiées à l'encadrement.



Les attentes exprimées par FO en ouverture !

A l'occasion de la reprise des travaux de la Commission Ministérielle pour la Formation Professionnelle, pour la période 2019/2022, FO tient à réaffirmer ses attachements :

- à ce que cette instance soit bien un lieu de débat sur les orientations et la programmation, pas seulement un lieu d'enregistrement de bilans
- à ce que ses travaux portent sur l'ensemble du périmètre ministériel, établissements publics et DGAC compris (ce qui n'est pas le cas une fois encore du bilan formation inscrit à l'ordre du jour), et ce avant que les DDT(M) n'y figurent plus après annexion de leurs SG par le ministère de l'Intérieur ?
- au renforcement des moyens dédiés à la formation, au service d'un plan de formation ambitieux et adapté aux nouvelles compétences attendues, FO restant attachée à ce que la spécificité des missions de nos ministères et des compétences et parcours de leurs agents ne soit pas noyée dans un mécanisme dicté par la « DRH de l'Etat »

Depuis de (très) longs mois, pour ne pas dire des années, FO demande par ailleurs une expression ministérielle ambitieuse et prospective sur l'avenir du réseau de leurs écoles pour en garantir la pérennité (cf notre cahier de revendication pour les écoles [ICI](#)). Nous prenons acte aujourd'hui de la mise à l'ordre du jour d'une présentation relative aux écoles de nos ministères, sans pour autant que nous soit indiquée le statut, l'origine et l'objectif des éléments présentés. Résultat de l'audit dont FO a demandé communication auprès du ministre d'Etat (courrier du 16 octobre 2018 [ICI](#)) ? Début d'une stratégie ministérielle pour ne pas laisser nos écoles seules dans le paysage évolutif des universités en pleine recomposition ? Document alimenté par qui et sur quelle base ? Si c'est sur la base d'un rapport d'audit, nous en demandons communication !

Pour FO, sans écoles, pas de ministères techniques...et inversement ! Alors bien au-delà des présentations de ce jour, l'avenir de nos écoles renvoie bien à la nécessité de disposer d'une visibilité sur les besoins en compétences pour porter les politiques de nos ministères demain. Sauf que de ce point de vue, la page est blanche et les nuages sont noirs à l'horizon d'AP 2022 ! Où en est par exemple l'action « avenir des corps techniques » inscrit à l'agenda social ministériel ?

Signe palpable que le malaise est bien là : nous pourrions jouer au quizz « quelle est la seule école visitée par un membre de nos ministères (ministre ou secrétaire d'Etat) depuis 2017 ? ». Hé bien la réponse pourrait surprendre puisque cette école ne figure même pas dans le « réseau des écoles » mis en avant ce matin ! C'est en fait l'école des Mines de Paris !!!

Gageons donc que la présentation de ce jour n'éteindra donc pas le sujet des écoles, que nous souhaitons voir abordé en CTM puisque touchant à ce qu'il reste des fondations de nos ministères !!

Cette séance sera aussi l'occasion de saluer le travail réalisé en continu par l'ensemble de notre réseau de formation, de l'ensemble de nos formateurs internes, de l'ensemble de la chaîne RH de nos services. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir lors de l'examen du bilan formation 2018, à l'issue duquel nous attendons de savoir ce que l'administration tire comme enseignements et orientations.



Pour suivre
l'actualité de la
formation
professionnelle,
cliquez [ici](#)